

qu'un provisoire à très-courte échéance. Que M. Thiers se retire, cela est évident pour tout le monde, il ne restera plus rien du palet de Bordeaux; nous serons lancés dans les aventures et à la merci d'un coup d'état tenté par la majorité.

Le provisoire peut se prolonger encore un certain temps, mais c'est une affaire de semaines plutôt que de mois. Et vous verrez que la majorité s'appuiera sur l'intérêt même du pays pour lui épargner les incertitudes et les dangers de l'avenir.

Versailles a repris son aspect ordinaire : ses grandes voies sont désertes, la vie politique est concentrée autour de l'Assemblée. Mais que d'intérêts s'agitent dans ce petit espace.

Le prince de Joinville et le duc d'Aumale sont allés faire leur première visite officielle au président Grévy. On sait que M. Grévy s'est abstenu de prendre part au vote concernant l'admission des princes. On n'est pas surpris que l'entrevue ait été froide, si les paroles ont été courtoises.

Les princes sont ensuite allés voir M. Thiers et les ministres, et ceux-ci leur ont rendu leur visite. Il est certain que si les princes ne s'éloignent pas, et tout porte à croire qu'ils ne s'éloigneront pas, ils vont devenir le centre vers lequel convergeront toutes les ambitions et tous les dévouements du passé et de l'avenir.

Un incident assez puéril en soi, mais très significatif à cause des sentiments qu'il révèle s'est produit hier. Au début de la séance, le général Changarnier — il paraît qu'on va dire dans quelques jours le maréchal Changarnier, exprima son regret de n'avoir pu voter en faveur de *Monsieur le duc d'Aumale* et de *Monsieur le prince de Joinville*. La droite manifesta sa satisfaction; il y eut des murmures à gauche, alors la droite fit entendre des applaudissements et des regards de défi furent échangés. Ce n'est rien, et c'est beaucoup; c'est, paraît-il, à la demande de M. Thiers que les princes renoncèrent à adresser une lettre au président Grévy.

Les députés se préoccupent beaucoup du projet de quelques sommités bonapartistes de se présenter aux prochaines élections. MM. Rouher, De Forcade la Roquette, Haussmann et même Granier de Cassagnac poseraient leurs candidatures. On dit que plusieurs princes de la famille Bonaparte se présenteraient, sans qu'on sache cependant si le prince Napoléon s'y décidera; ce n'est guère probable.

Par contre, le duc de Chartres doit être porté par ses amis dans plusieurs départements.

Il est intéressant de constater quelques-uns des votes contre ou pour l'admission des princes. Ont voté pour : MM. J. Favre, Picard, Baze, etc.; ont voté contre : MM. Louis Blanc, Ferry, Arago, Pelletan, etc. M. L. Blanc avait voté pour la suppression des lois d'exil et contre l'admission des princes. M. Ferry a voté contre dans les deux cas; nous pouvons en être d'autant plus surpris que nous nous rappelons avoir lu une brochure publiée en juin 1869, en tête de laquelle se trouvait un fragment d'une lettre adressée par le duc d'Aumale à M. Ferry, qui était appelé « mon cher Ferry ». Les députés, ils sont cinq ou six, qui constituent ce qu'on appelle le parti bonapartiste à la Chambre ont voté pour la suppression des lois d'exil et l'admission des princes.

Le *Journal officiel* publie ce matin la lettre adressée à M. Thiers par M. Picard qui refuse les fonctions de gouverneur de la Banque. Quelques sceptiques prétendent que tout cela s'est fait de commun accord; c'est bien possible.

nonce qu'il est dans le voisinage et qu'il compte me voir aujourd'hui même à Neath; mon père, de son côté, m'apprend son retour prochain et me presse de consentir à un mariage pour lequel j'ai toujours manifesté une invincible répugnance. Ce mariage, on me l'affirme, pourra seul réparer la brèche profonde faite à notre fortune par le désastre de Stone-*House*. J'écouterai donc la voix de l'ambition, je me soumettrai aux convenances, j'obéirai à mon père, j'épouserai cet homme... qui, je l'épouserai, dussé-je mourir de honte et d'horreur le jour même de mes noces! — Ne dites pas cela, Nelly, interrompit Richard avec violence, ne me dites pas que cet infâme assassin pourrait encore devenir... Savez-vous, miss Avondale, ajouta-t-il d'une voix profonde, que je serais capable de vous tuer? — Tuez-moi donc, Richard! la mort serait préférable à l'existence qui m'attend désormais.

O'Byrne passait la main sur son front d'un air d'angoisse.

— Nelly, murmura-t-il, me serais-je trompé? Ne tiendriez-vous pas réellement à ces avantages de richesse et de naissance qui sont ordinairement plus chers que la vie aux personnes de votre sexe et de votre condition? J'avais cru... des doutes étranges avaient traversé mon esprit... oui, je l'avoue, je n'osais pas attendre de vous un dévouement si entier, si absolu! Mais à présent je vous ai montré dans toute son horreur ma destinée future, et si vous êtes encore

L'état de siège dans le département de la Seine sera, dit-on, levé la semaine prochaine. Le maréchal de Mac-Mahon se démettrait alors de son commandement. — A. D. A.

La bataille de sept jours

Un écrivain militaire qui a vaillamment fait ses preuves, et que, depuis un an, on a vu partout où le canon a tonné, de Sarrebruck au Palatin, vient de publier sous ce titre un récit des combats qui ont eu lieu dans les rues de Paris. Nous lui empruntons une page qui donne l'idée du système d'attaque et de la défense des barricades. — A. D. A.

Le temps, singulièrement beau de jour et de nuit, permettait aux insurgés de travailler très activement les travaux. La légende des insurrections mentionne les barricades construites dans les quartiers Saint-Antoine et Maubert. Cette semaine, rien de pareil. Il y eut bien au coin de la rue de Rivoli et de la place de la Concorde, un modèle de genre; mais il est à remarquer que cette barricade, de même que celles d'une consistance analogue, furent très faiblement défendues. Les méchants tas de pavés amoncelés au coin d'une rue, à peine à hauteur d'homme, ont coûté incomparablement plus d'efforts à l'armée. Par derrière, une dizaine de défenseurs, parfois une mitrailleuse ou un canon, et en voilà assez pour résister pendant des cinq et des dix heures. Il y a eu, dans ce genre, des exploits inimaginables; on cite une barricade, au coin du magasin Giroux, à l'entrée du boulevard, derrière laquelle un insurgé s'était embusqué avec six fusils; il les chargeait dans l'allée de la maison voisine, puis les disposait dans les interstices des pavés, et, au moment de l'attaque, exécutait, à lui seul, un feu de peloton; il reconvenait plusieurs fois la même manœuvre.

L'administration impériale avait tracé, dans Paris, de larges avenues qui, au point de vue militaire, étaient favorables contre l'éventualité d'une insurrection, dans l'hypothèse uniquement admise, que les troupes seules auraient de l'artillerie. Mais, cette fois, les insurgés possédaient des canons, et beaucoup de canons; ils avaient également des mitrailleuses de tous systèmes, très perfectionnés. Dès lors, il devenait très délicat d'enlever des barricades, ainsi défendues, sans perdre trop de monde.

L'opération se compliquait de longues canonnades, de mouvements tournants, de cheminement patients, le long des maisons, dans les embrasures des portes cochères. D'ordinaire, l'attaque commence par le feu d'une ou deux pièces, tirant alternativement contre la barricade, du coin de la rue la plus voisine; le canon chargé, est rapidement poussé, la gueule un peu en avant de l'angle du mur, et rapidement pointé; il fait feu; le recul est dirigé par des cordes, et la pièce en retour, revient à l'abri de sa position première. Le plus souvent, on tire à boulets pleins, ce projectile trouve plus efficacement le mur de pavés. Ce n'est que sur les larges avenues et les places que l'artillerie lance l'obus et la boîte à mitraille.

Quand la barricade est assez ébréchée, les fantassins filent le long des maisons de la rue, s'arrêtant à tous les redans des murs et des portes; de là ils font le coup de feu, et ils avancent par échelons; souvent ils montent dans les maisons. Du reste, les insurgés exécutent les mêmes manœuvres, s'embusquant aux fenêtres et dans les allées. De part et d'autre, l'ordre est crié aux habitants d'ouvrir les persiennes et de fermer les fenêtres. Ce sont des escarmouches très longues; la plupart du temps, l'assaut même ne se donne point; les fédérés se voyant atteints et sur le point d'être cernés, abandonnent eux-mêmes la barricade; mais il ne laisse pas d'être dangereux d'y planter le drapeau tricolore; souvent un coup de feu part de plus loin, en arrière, et abat le courageux porte-drapeau.

Toujours les officiers cherchent à pratiquer, pour leurs hommes, une issue sur le derrière même de la barricade; pour cela, on prend les passages, on escalade les clôtures des cours intérieures.

C'est ainsi, par exemple, qu'il a été procédé pour la barricade du quai Malaquais, à l'angle de la rue des Saints-Pères; pendant que les soldats de la ligne s'introduisaient dans la maison du quai par la rue des Saints-

résolue... — Je le suis, Richard.

En ce moment, on arrivait au cimetière de Rhefeart; un mouvement de recul qui se fit dans le cortège annonça un nouveau motif d'alarme. Richard regarda de tous côtés, mais il ne vit rien qui pût expliquer cette panique.

— Tenez-vous toujours près de moi, dit-il bas à Nelly; quoi qu'il arrive, ne me quittez pas.

Et il s'empressa de se rapprocher du corps, qui venait d'atteindre sa dernière demeure.

XIV.

LE CIMETIÈRE IRLANDAIS.

Rhefeart était un vaste amas de ruines saxonnnes, sifué au sommet d'une petite éminence d'où l'on dominait la contrée environnante. Là, à une époque reculée, florissait une puissante abbaye, le plus considérable peut-être des monuments religieux de Glendalough. Quelques pignons délabrés, quelques arches majestueuses dans lesquelles s'engouffrait le vent, s'élevaient encore vers le ciel; à leur pied, des pierres sculptées, des chapiteaux de colonnes, des statues mutilées jonchaient le sol, tout revêtu du gazon vert et du trèfle symbolique de l'Irlande.

C'était dans ces ruines, sous ces arches solitaires que, selon la coutume du pays, se trouvait le cimetière catholique. Primitivement, le lieu de sépulture sem-

blait s'être borné à l'enceinte de l'église, dont plusieurs piliers avaient résisté au temps et aux intempéries des saisons. Là, en effet, on remarquait encore des tombes grossières appartenant à d'anciens chefs du clan d'O'Byrne. La plus apparente, celle du grand O'Tool-Hole, roi d'Ismaï, était surmontée d'une statue d'un travail barbare. Sur d'autres, on voyait des croix et des mitres annonçant des princes de l'Eglise, ou d'informes armoiries, qui essayaient vainement de protéger contre l'oubli des personnages jadis fameux. Mais, dans la suite des âges, une poussière plus humble et plus obscure était venue se mêler à cette poussière de héros, d'évêques et de rois.

En Irlande, où la terre appartient au land lord protestant il n'y a pas de place pour le paddy catholique, il faut que celui-ci aille chercher son dernier asile dans l'ancienne circonscription des églises et des monastères, quelquefois même, comme le dit un voyageur contemporain (1), « dans la circonférence de la tour rasée d'un clocher. »

Or, de temps immémorial, la population de Neath et des alentours, exclusivement catholique, comme on le sait, apportait ses morts à Rhefeart. Aussi les cloîtres, les cours, les voûtes regorgeaient-ils de cadavres. Les générations, à force de se superposer sans relâche,

pareille propagande. En tous cas, que les nations étrangères fassent ce qu'elles veulent, mais que la France, si éprouvée, veille au salut des siens.

Ce qui a été notable, c'est que sous le régime du 18 mars, les ouvriers ont été plus malheureux que jamais, tandis que les initiés, les meneurs se laissaient aller à la satisfaction de manger comme des millionnaires.

Le Soir a reproduit l'addition de deux déjeuners mangés aux Frères-Provençaux par Raoul Rigault et par son secrétaire Dacosta. Ces additions sont presque une pièce historique :

DÉJEUNER DU 10 MAI

Nuits.....	15
Clos-Veugeot.....	12
Pain.....	50
Hors-d'œuvre.....	3
Sole.....	3
Chateaubriand aux truffes.....	8
Poulet.....	12
Salade.....	1 50
Fromage.....	75
Oranges.....	2
Café, liqueurs.....	4
Cigares-Cazadorès.....	13 50
Total.....	75 35

DÉJEUNER DU 15 MAI

Pomard.....	5
Nuits.....	10
Cliequot.....	13
Pain.....	50
Hors-d'œuvre.....	1 60
Maquereau.....	3
Côte provençale.....	3 75
Poulet.....	12
Salade.....	1 50
Fromage.....	50
Glace.....	3
Café, liqueurs.....	3
Cigares.....	6
Total.....	62 85

Quelques jours après son installation, la Commune avait décrété que les appointements pour services communaux ne dépassaient jamais six mille francs par an. En outre, le cumul était interdit.

Je ne commettrai point la naïveté de demander comment les Raoul Rigault et consorts trouvaient le moyen de consommer des déjeuners si succulents et si coûteux; mais tout cela ouvrirait-il les yeux aux malheureux qui fuient la présente exploitation du capital pour tomber dans l'exploitation des fruits secs et des coquins. (Figure.)

ASSEMBLÉE NATIONALE

Présidence de M. JULES GRÉVY

Séance du 10 juin. 1871.

La séance est ouverte à 3 heures 40. Il est donné lecture du procès-verbal.

Le général CHANGARNIER dit qu'une indisposition aussi fréquente que douloureuse l'a empêché d'assister à la séance de jeudi. Mais, ajouta-t-il, si j'avais été présent, j'aurais voté avec la majorité pour l'abrogation des lois d'exil et pour la validation des élections de Monsieur le duc d'Aumale et de Monsieur le prince de Joinville (Rumeurs à gauche. Applaudissements à droite.)

M. CARON, dans le premier vote, a voté pour l'ajournement et dans le vote d'abrogation des lois d'exil, il a voté pour les exilés.

Un autre membre fait également une rectification au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté.

Plusieurs demandes de congés sont formées.

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu la lettre suivante, (Mouvement d'attention) dont je dois donner communication à l'Assemblée :

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de résigner entre vos mains

le mandat de représentant que m'ont confié les électeurs du département du Finistère.

« Signé: DE MAILLAC.

Vicaire général du diocèse de Quimper.

(Désappointement général.)

L'ordre du jour appelle la 2^e délibération sur le projet de loi relatif à la fabrication des armes de guerre.

Sur l'article 1^{er}, M. Deschamps prend la parole. Il expose que la commission, dans cette question, ne s'est pas partagée en une majorité et une minorité. Mais un groupe de députés se sont alarmés du danger qui pourrait résulter des entraves apportées à la liberté du commerce et de la fabrication des armes de guerre. Le gouvernement allie que son projet tend à prévenir et à écarter les dangers qui proviennent de la cession des armes. L'orateur croit que la crainte manifestée par le gouvernement est quelque peu exagérée. Le danger n'est pas, mais il est moins grand qu'on ne l'imagine. Ainsi l'orateur, tout en déclarant qu'il votera pour le projet, subordonne son vote à une condition, c'est qu'il ne s'agisse que d'une interdiction temporaire.

L'orateur entre dans des développements sur la fabrication des armes par l'Etat, laquelle offre, suivant lui, des inconvénients notables, surtout à point de vue de l'intérêt, de l'économie, du travail. En effet, la fabrication officielle manque de la liberté d'allure et de mobilité qui sont comme le privilège de la fabrication industrielle. Une des conséquences de cet inconvénient, c'est, à un moment donné, l'insuffisance de la production officielle. Un autre inconvénient de la fabrication par l'Etat, c'est la difficulté pour le progrès de se faire jour, dans cette fabrication, moins hardie, moins aventureuse et, partant moins productive d'initiative que l'industrie privée.

L'expérience montre que les progrès accomplis dans cette branche jusqu'à ce jour n'ont été que l'œuvre de l'industrie privée. Il importe aussi de tenir compte de la somme fournie par les événements de 1870-1871. Quelle a été une des causes de nos défaites? L'insuffisance de nos arsenaux. L'orateur estime qu'il y a lieu de remédier à cet état de choses en inaugurant en France la fabrication des armes qui nous ont manqué pendant la guerre. Il propose de faire face à toutes ces éventualités.

L'orateur appelle l'attention de la Chambre sur cette importante question, qui présente aux circonstances actuelles un intérêt aussi actuel. Chemin faisant, il se prononce contre le monopole, surtout dans les conditions où il se pratique en France. Il invoque l'exemple de ce qui se passe en Allemagne; il rappelle notamment la grande usine de M. Krupp qui est la véritable usine de la plus puissante de l'univers; elle n'aurait jamais atteint ce merveilleux degré de puissance si elle avait été exploitée par l'Etat.

De même, en Angleterre et en Amérique, c'est le principe de la liberté industrielle qui préside à la fabrication des armes, et qui a donné à nos regards un remarquable aspect. Mais on allègue les nécessités de la sécurité intérieure. L'orateur estime qu'il peut y avoir donné satisfaction pleine et entière au moyen d'un contrôle exercé par l'Etat, au nom de l'Etat sur l'industrie privée.

M. Deschamps conclut en répétant qu'il agit dans l'esprit de la Commission, qui a donné son avis sur ce projet de loi, et qu'il est dans la pratique, les autorisations de fabrication seront accordées à l'industrie privée sur l'échelle la plus large et la plus libérale possible.

Il y a là, d'ailleurs, une question de justice et d'équité à l'égard de ceux de nos industriels qui, pendant la dernière guerre et à son faveur de la liberté décrétée, ont développé leur outillage, en prenant moins conseil de leur intérêt personnel et de la mesure de leurs ressources que de leurs prévisions et de leurs devoirs patriotiques. (Vifs applaudissements sur tous les bancs.)

LE PRÉSIDENT donne lecture à la Chambre de l'article et du projet de loi auquel M. Bonzon et M. Dorian proposent d'ajouter : Toatefois, les fabricants et commerçants qui exercent leur industrie antérieurement à ce décret, seront dispensés de l'autorisation, à moins qu'ils ne soient tombés sans l'application de l'article 3 de cette loi du 14 juillet 1860.

sistants ne songeait pas à faire retraite; groupés d'une manière pittoresque autour des tombes, ils donnaient toute leur attention au triste spectacle de l'inhumation. Angus priait à genoux près de la fosse; Nelly, toujours cachée sous sa mante, se tenait à quelques pas de là, dans l'attitude de la douleur. On retrouvait aussi au milieu de la foule la plupart des personnages qui avaient joué un rôle dans les événements récents. William Sullivan, assis sur une pierre brisée qui avait autrefois servi de tombeau à un abbé de Rhefeart, versait ses dernières larmes pour sa jeune bienfaitrice. John Morris, tête nue, les bras pendans, était appuyé au mur du cimetière du roi O'Tool-Hole; il se penchait sur la fosse entr'ouverte, comme s'il espérait que la douleur finirait par le tuer et qu'il s'engloutirait dans ce gouffre béant avec la femme qu'il avait tant aimée.

Richard O'Byrne, par cet instinct de prudence qui n'abandonne jamais l'homme d'action, voulait s'assurer de ce que Jack Gunn était devenu. Il l'aperçut bientôt sur la limite du cimetière; à cheval et tenant par la bride la monture de son maître, ils échangeaient un signe rapide; mais aussitôt Richard se rapprochant dans un pareil moment cette distraction nécessaire, ramena son regard vers les principaux acteurs de cette scène funèbre.

(La suite à un prochain numéro.)

(1) M. de Fénéville, dont l'excellent ouvrage, l'Irlande, est plein de détails et d'aperçus aussi curieux qu'intéressants.